

333 SCI
Société civile au capital de 5 000 euros
Siège social : IMM LE GRAND TICHOT - VAL CLARET
73320 TIGNES
451 804 702 RCS Chambéry

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
DU 4 DECEMBRE 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
Le quatre décembre,
A 11 h 30,

Les soussignés :

- **Monsieur Frédéric ABRAHAMIAN**, titulaire de 125 parts sociales en pleine propriété
- **Monsieur Laurent LUGRIN**, titulaire de 125 parts sociales en pleine propriété

Seuls associés de la Société 333 SCI, société civile immobilière au capital de 5000 euros, divisé en 250 parts de 20 euros chacune, et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Ont pris les décisions unanimes suivantes :

PREMIERE DECISION

Les associés, à l'unanimité, décident de transférer le siège social du IMM LE GRAND TICHOT, VAL CLARET 73320 TIGNES au 8 route des Plantées 74500 MEILLERIE, et ce à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, les associés, à l'unanimité, décident de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 8 route des Plantées 74500 MEILLERIE."

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DECISION

Les associés, à l'unanimité, donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Les signataires :

Frédéric ABRAHAMIAN



Laurent LUGRIN

